

COUPE DE FRANCE DES CLUBS – TRIATHLON ET DUATHLON

Elle se dispute sur une course sur la formule de course « Contre la Montre » sur la Distance Sprint.

La L.R. sélectionne sur un mode de fonctionnement qu'elle détermine, le nombre de clubs qualifiés à la finale nationale sur la base des quotas définis ci-après. Seul le club affilié à la F.F.TRI. postule à l'attribution du titre de Vainqueur de la Coupe de France.

Quotas pour la Coupe de France des Clubs Triathlon / Duathlon	
	Clubs Féminins et Masculins
Qualification d'office	Les équipes de clubs masculins et féminins de la 1 ^{ère} et 2 ^{ème} division de l'année considérée. Les équipes de clubs classées de 1 à 5 du challenge masculin et du challenge féminin de la Coupe de France des clubs de Triathlon/Duathlon de l'année N – 1.
Quotas attribués aux Ligues Régionales	Les équipes de club qualifiées d'office ne sont pas comptabilisées dans les quotas. Par sexe, chaque Ligue Régionale dispose d'un quota d'équipes qualifiées établi en fonction du nombre de ses clubs affiliés à l'année N - 1. <div style="text-align: center;"> De 1 à 10 clubs : 1 qualifié De 11 à 20 clubs : 2 qualifiés De 21 à 30 clubs : 3 qualifiés De 31 à 40 clubs : 4 qualifiés De 41 à 50 clubs : 5 qualifiés De 51 à 60 clubs : 6 qualifiés De 61 à 70 clubs : 7 qualifiés De 71 à 80 clubs : 8 qualifiés </div> Puis un qualifié supplémentaire par tranche de 10 clubs en plus.
Qualifications exceptionnelles	La Direction Technique Nationale peut accorder la qualification exceptionnelle de clubs à la demande expresse d'une Ligue. Cette demande doit être formulée par écrit au moins 20 jours avant la date de l'épreuve sur le formulaire réservé à cet effet. La réponse sera donnée 15 jours avant l'épreuve.

Les clubs masculins et féminins de la 1^{ère} et 2^{ème} division de l'année considérée peuvent inscrire une deuxième équipe sous réserve de qualification par leur ligue régionale sans la participation des athlètes déclarés comme faisant partie de l'équipe de 1^{ère} ou de 2^{ème} division.

Seul(e)s les athlètes licencié(e)s (licence Praticant) dans leur club **avant le 30 juin de l'année en cours** peuvent entrer dans la composition de l'équipe.

Les clubs sont tenus de s'inscrire au plus tard 10 jours avant la date de chaque épreuve de la Coupe de France, le cachet de la poste faisant foi.

Toute équipe normalement inscrite, ne pouvant participer pour cause de motif grave, doit transmettre 8 jours avant l'épreuve, par lettre recommandée avec AR, son annulation de participation pour se voir rembourser partie de ses droits d'inscription. Dans le cas contraire, les droits restent totalement acquis à l'organisateur.

Chaque club présente ses athlètes dans la même tenue de présentation et de compétition aux couleurs et au nom du club.

Le départ est normalement donné toutes les minutes dans l'ordre inverse au classement de la précédente Coupe de France. Les dix (10) derniers clubs partent avec un écart de deux minutes.

Un(e) seul(e) athlète de nationalité étrangère à l'Union Européenne maximum peut être pris(e) en compte dans le quota des arrivant(e)s du club considéré.

Les titres ci-après sont attribués sur la base de ces classements masculins et féminins, en Triathlon et en Duathlon :

- Vainqueur du Challenge Duathlon Masculin,
- Vainqueur du Challenge Triathlon Masculin,
- Vainqueur du Challenge Duathlon Féminin,
- Vainqueur du Challenge Triathlon Féminin,

Un classement des clubs est également effectué. Il est déterminé par l'addition des temps respectifs du troisième arrivant masculin et de la troisième arrivante féminine des équipes d'un même club.

Le titre ci-après est attribué au club totalisant le meilleur temps, en Triathlon et en Duathlon :

- Vainqueur de la Coupe de France des Clubs de Duathlon.
- Vainqueur de la Coupe de France des Clubs de Triathlon.

CHALLENGE NATIONAL DES CLUBS DE TRIATHLON VÉTÉRANS

Il se dispute sur une course sur la formule de course « Contre la Montre » sur la Distance Sprint.

Seul le club affilié à la F.F.TRI. postule à l'attribution du titre de Vainqueur du challenge national des clubs de Triathlon Vétérans.

Chaque club peut inscrire directement une équipe par catégorie (homme, femme et mixte).

Les clubs sont tenus de s'inscrire au plus tard 10 jours avant la date de chaque épreuve du challenge national des clubs de triathlon vétérans, le cachet de la poste faisant foi.

Chaque club présente ses athlètes dans la même tenue de présentation et de compétition aux couleurs et au nom du club.

Les titres ci-après sont attribués sur la base de ces classements masculins, féminins et mixtes :

- Vainqueur du Challenge National des clubs de Triathlon Vétérans Masculin,
- Vainqueur du Challenge National des clubs de Triathlon Vétérans Féminin,
- Vainqueur du Challenge National des clubs de Triathlon Vétérans Mixte,

COUPE DE FRANCE DES JEUNES

Elle se dispute sur un triathlon Super Sprint selon la formule de course « Contre la Montre par Equipe de club ».

La compétition est exclusivement ouverte aux catégories Minime, Cadet et Junior.

Les jeunes constituent :

- soit des équipes de même catégorie d'âge,
- soit des équipes composées au maximum de deux catégories d'âges successives (minime et cadet / cadet et junior)

Chaque club affilié à la F.F.TRI. durant la saison écoulée peut inscrire 2 équipes masculines et 1 équipe féminine.

Les clubs sont tenus de s'inscrire au plus tard 10 jours avant la date de chaque épreuve de la Coupe de France, le cachet de la poste faisant foi.

Toute équipe mixte, quel que soit le nombre de filles, concourra pour le challenge masculin.

Aucun athlète ne peut doubler les épreuves de Coupe de France se déroulant le même week-end, que ce soit au titre de la Coupe de France des jeunes ou au titre de la Coupe de France des Clubs.

Toute équipe normalement inscrite, ne pouvant participer pour cause de motif grave, doit transmettre 8 jours avant l'épreuve, par lettre recommandée avec AR, son annulation de participation pour se voir rembourser partie de ses droits d'inscription. Dans le cas contraire, les droits restent totalement acquis à l'organisateur.

Chaque club présente ses athlètes dans la même tenue de présentation et de compétition aux couleurs et au nom du club.

Le départ est normalement donné toutes les deux minutes dans l'ordre inverse du classement de l'année précédente. Les équipes absentes l'année précédente partiront en premier dans un ordre déterminé par tirage au sort à l'issue de la date limite des inscriptions.

Un classement des équipes de clubs est effectué sur l'épreuve. Il est déterminé par le temps du (de la) troisième arrivant(e). Au maximum un(e) seul(e) athlète de nationalité étrangère peut être pris(e) en compte dans le quota des inscrit(e)s du club considéré.

Les titres ci-après sont attribués sur la base des classements masculins et féminins :

- Vainqueur du Challenge Triathlon Jeune Masculin,
- Vainqueur du Challenge Triathlon Jeune Féminin,

Un classement des clubs est également effectué. Il est déterminé par l'addition des temps respectifs du troisième arrivant masculin et de la troisième arrivante féminine des équipes d'un même club.

Le titre ci-après est attribué au club totalisant le meilleur temps :

- Vainqueur de la Coupe de France des Jeunes.